



AURILLAC AGGLOMERATION

Recrute par voie statutaire ou contractuelle pour son service « Urbanisme » « Instructeur ADS » (H/F)

Aurillac Agglomération, c'est 25 communes, 56 066 habitants soit plus d'un tiers de la population du Cantal, 60% de l'activité économique, 45% des emplois et un territoire de 490 km². Etablissement public de coopération intercommunale, Aurillac Agglomération exerce pour les 25 Communes de son territoire un certain nombre de compétences à retrouver sur son site internet www.aurillacagglo.fr. Pour exercer les missions et compétences Aurillac Agglomération compte environ 320 agents répartis sur de multiples sites.

Dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace communautaire », Aurillac Agglomération a mis en œuvre sur son territoire un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI-H) et elle assure l'instruction des dossiers d'urbanisme sur son territoire ainsi que sur celui de la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne (CCCC).

Cadre d'emplois : Rédacteurs territoriaux ou Techniciens territoriaux Catégorie : B

Grade minimum attendu : [Rédacteur territorial](#) ou [Technicien territorial](#)

Filière : Administrative ou Technique.

Poste à Temps Complet (36h/semaine sur 4,5 jours du lundi au vendredi + 5,5 jours RTT)

Poste basé à [Aurillac](#)

Sous la responsabilité de la Responsable du service urbanisme vous devez assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres.

Vos missions principales sont :

- ✓ Assurer l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme et d'autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres ;
- ✓ Assurer un conseil juridique aux élus, aux professionnels et aux administrés en matière d'application du droit des sols ;
- ✓ Accueil physique et téléphonique du public (particuliers et professionnels) ;
- ✓ Réaliser une veille juridique permanente.

Formation BAC + 2 avec une expérience sur un poste équivalent souhaitée.

Formation en droit administratif / droit de l'urbanisme / de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Permis B obligatoire.

Compétences : Maîtrise des procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme • Lecture et compréhension des plans • Maîtrise des outils informatiques et des logiciels bureautiques courants.

.....

Savoir être : Sens relationnel • Capacité d'analyse • Sens de l'organisation • Autonomie • Rigueur

Date limite de candidature : jusqu'au 01/10/2026 inclus

Rémunération : calculée selon le profil + IFSE : indemnité versée mensuellement + prime versée en novembre + prime calculée sur la manière de servir (CIA) + C.O.S du pays vert (équivalent d'un comité d'entreprise) + Possibilité de participation financière au contrat de prévoyance groupe de la collectivité.

Envoyer lettre de motivation + CV (si statutaire dernier arrêté administratif + dernier entretien d'évaluation) :

A Monsieur le Président d'Aurillac Agglomération
3, place des Carmes CS 80501 15005 AURILLAC CEDEX
ou par mail à rh@aurillacagglo.fr

Contacts et renseignements :

Sophie BERGOIN-CAPELLE, responsable du service Urbanisme au 04.71.46.48.63

Carine QUIERS, responsable du service RH au 04.71.46.86.49